

# Déclaration préalable

Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 9 juin 2022



Monsieur Le Ministre, Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

Monsieur le Ministre, vous entrez en fonction et les attentes de la communauté éducative dans son entier sont immenses. Nous parlerons ici pour celles et ceux qui, trop souvent, sont ramenés au titre peu délicat d'usagers du système éducatif, les parents et les élèves. Très pratique, le terme usager induit une simple information, sans que la question de la compréhension, l'engagement, l'implication soient suffisamment prises en compte par tous les acteurs du système. Pourtant, les enfants sont les premiers acteurs de leur scolarité et les parents, les premiers à vouloir la réussite et l'épanouissement de leurs enfants et ce sans jugement, ni préjugés. C'est bien là l'obligation première du ministère de l'Éducation nationale : protéger et éduquer les enfants, construire les citoyens de demain, en coopération pleine et entière avec leurs parents. En un mot co-éduquer. Nous l'avons constaté, et l'enquête Kantar que nous avons initiée en 2020 l'a confirmé, l'école de la République ne représente plus, de manière universelle, l'émancipation de l'enfant. L'école subit une perte de confiance, pour notre plus grande désolation. Elle ne construit pas l'égalité des droits à la réussite de tous les enfants. L'enjeu immédiat est de reconstruire de la confiance réciproque, par un véritable travail partenarial et de concertation : adultes, personnels, éducateurs, parents et élèves.

De multiples réformes d'envergure, fragilisant le système sans moyens humains et financiers associés, pèsent sur le service public d'éducation. La crise sanitaire a renforcé l'anxiété déjà généralisée des familles, mis à mal les apprentissages et le bien-être des élèves et épuisé les professionnels. Ne tergiversons pas, les inégalités sociales et scolaires se sont renforcées, sans politique générale visant à bâtir de l'équité et ce, dans un contexte, où qui plus est la désinformation nourrit incompréhensions, colère et parfois violence. Alors, certes et heureusement, dans le quotidien de chaque établissement se vivent de belles choses, mais les métiers de l'éducation ne font plus rêver. La crise du recrutement est présente dans les concours et les initiatives académiques de job dating sont consternantes et inquiétantes. La santé mentale des enfants est un sujet majeur et devrait dicter bon nombre d'ajustements immédiats et décisions futures pour apaiser leur vécu du présent et leur vision de l'avenir. De manière systémique, l'année déjà difficile se finit rudement et certains signes nous font craindre une nouvelle année scolaire compliquée, dans un contexte général qui plus est, inflationniste. Nous persistons à souligner le manque criant de personnels titulaires, vacataires ou remplaçants, et les formations associées pour les vacances. Nous dénonçons l'expérimentation du prof en visio avec les élèves en classe. Elle est certainement une solution à moindre coût et conforme à l'obligation d'assiduité des élèves, mais elle ne remplit nullement les finalités d'un enseignement qualitatif, progressif et personnalisé des élèves.

Côté examens, beaucoup de colère et d'incompréhension. La technologie a été tirée au sort pour le DNB, alors que depuis plusieurs années cette discipline peine à être enseignée, faute de professeurs en nombre suffisant. Pour de trop nombreux élèves, le programme n'a pas été vu dans son entier. Silence radio, pas de communication visant à soulager les candidats. Pour le baccalauréat, ce sont des candidats qui se retrouvent avec des listes de textes pour leurs oraux, plus longues que ne l'exigent les textes en vigueur ; des candidats qui ont subi des emplois du temps à trous à cause du covid. Et ne négligeons pas la pression ressentie et exercée par le contrôle continu avec les moyennes de moyennes. Des candidats confrontés au cerbère parcoursup et qui s'inquiètent de leur orientation post bac, car sans propositions.

Ne pas avoir pris en compte, délibérément, le pic de naissance de 2000-2005 est cruel pour cette génération. Il n'existe pas de génération « no future ». Pourtant, les jeunes se retrouvent véritablement pris dans l'étau d'une gestion comptable d'un manque de financement de leur avenir, notre avenir.

Les maths seront réintroduites dans le tronc général. Pas de quoi se réjouir trop vite ! L'année prochaine sera transitoire et sous forme d'option ! Allons-y gaiement, entretenons les inégalités scolaires ! Les options, c'est un choix de l'élève et des familles, pas du tronc commun. Des heures en plus qui s'ajoutent dans des emplois du temps, déjà denses, souvent trop lourds au regard des rythmes de vie et des temps des adolescents. Oubliée, l'ambition de la réforme d'alléger les rythmes des élèves. Nous préférons le rappeler : 35h de cours, sans le travail personnel, c'est déjà intense et bien loin des autres pays européens. C'est bien l'enseignement scientifique qui est intégralement à revoir dans le tronc commun des lycées. Les lycées sont coincés dans l'usine à gaz de réformes ambitieuses à moyens constants. Les voyants sont au rouge et c'est le chaos dans les familles. La FCPE demande que le comité de suivi de la réforme se saisisse de l'enseignement des maths et du contrôle continu et de la mise en place des projets locaux d'évaluation. Il s'agit de construire autour de l'acquisition de compétences, de connaissances, de culture et de méthodologie, pas d'organiser du bachotage intensif et quotidien qui de fait inhibe trop souvent motivation, mobilisation et autoévaluation des élèves.

Côté premier degré, la FCPE comptabilise un trop grand nombre de fermetures de classes dans toutes les académies. Et les fermetures de classes, c'est toujours dans l'école publique ! C'est bien dans l'école publique que la collectivité détient une forte autorité, pas tant sur le bâti et le matériel qu'également sur l'inscription des enfants dans l'école de son lieu de résidence. Pourtant, tous les élèves devraient être égaux et pouvoir bénéficier de classes à effectifs réduits. C'est aussi cela la résilience post crise sanitaire qui ne se construit pas. Pourquoi les enfants et les jeunes passent-ils encore derrière les intérêts politiques ou financiers ? L'école publique ne peut plus être ainsi désorganisée et l'entrée dans des écoles privées dans les cartes scolaires des REP et REP + est intolérable, quand sur un territoire, nous savons une école publique de « l'autre côté de la frontière » en attente de ce classement.

La FCPE a accompagné trois familles du Morbihan devant le Conseil d'État face à une commune qui a contesté l'ordonnance qui lui imposait d'accueillir leurs enfants de 2 ans et demi passés. Et le Conseil d'État a décidé en faveur de la collectivité, alors même que ce refus du maire était non justifié de part l'accord des autorités académiques, une équipe enseignante et formée, un projet pédagogique adapté et surtout une habitude à accueillir les enfants de moins de trois ans. Les enfants concernés ont trois ans révolus, pas de souci, mais ce sont encore plusieurs familles de cette ville qui se voient refuser l'inscription de leurs enfants à l'école publique de leur lieu d'habitation et ce contre l'intérêt de l'enfant. Quelles alternatives s'offrent à ces parents ? Les inscrire à l'école privée de la ville ? Les laisser à la crèche qui accueille très peu d'enfants de 2 ans et demi ? Inscrire les enfants dans une autre ville, alourdissant ainsi leur journée en temps de transports ?

Nous sommes en colère.

Nous demandons au ministère de revoir les mesures qui visent à l'incitation de l'accueil des enfants de moins de trois ans, et ce sans aucune distinction de territoire ! Si ce n'est pas une obligation d'accueillir des enfants de moins de trois ans, il n'en demeure pas moins que c'est un droit absolu d'être éduqué dans l'école de la République et de pouvoir débiter sa scolarité au sein de celle-ci.

Je vous remercie.